

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 28 juin 2018, à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARRIER, Jacques	Maire	Saint-Fabien
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
JONCAS, Rodrigue	Représentant	Rimouski
LEVESQUE, Paul-Émile	Maire	Saint-Marcellin
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
RODRIGUE, Francis	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
TAYLOR, Dorys	Maire	Esprit-Saint

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

18-175 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rodrigue Joncas, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

18-176 AUTORISATION DE SIGNATURE / LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À L'INTÉGRATION DU SERVICE EN ÉVALUATION FONCIÈRE ENTRE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE ET LA VILLE DE RIMOUSKI

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer la lettre d'entente relative à l'intégration du service en évaluation foncière entre la MRC de Rimouski-Neigette et la Ville de Rimouski.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 32.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.